



MAIRIE DE BRENS

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le budget 2023 a été exécuté selon la nouvelle instruction budgétaire et comptable M57, applicable aux budgets principaux de toutes les collectivités et leurs établissements. Pour les communes, elle remplace la M14. C'est donc le 1er compte administratif établi selon la nouvelle instruction M57.

Le compte administratif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées par la commune entre le 01 janvier et le 31 décembre 2023.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des recettes et des dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux.

1-Recettes

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, les impôts locaux, les dotations versées par l'État, diverses subventions.

Chap	Libellé	Titres émis	Rappel 2022
013	Atténuations de charges	15 167,52	30 367,97
70	Produits des services	53 424,97	174 313,80
73	Impôts et taxes sauf 731	133 521,00	601 167,42
731	Fiscalité locale	530 775,48	
74	Dotations et participations	491 122,05	472 339,53
75	Autres produits gestion courante	35 575,59	46 892,67
77	Produits exceptionnels (2022)		3 826,07
<i>Total des recettes de gestion des services</i>		<i>1 259 586,61</i>	<i>1 328 907,46</i>
76-77	Produits financiers, mandats annulés	981,59	
<i>Total des recettes réelles de fonctionnement</i>		<i>1 260 568,20</i>	
042	Opérations d'ordre entre sections	0,00	18 641,90
<i>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</i>		<i>0,00</i>	<i>18 641,90</i>
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 260 568,20	1 347 549,36

Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations et charges de personnel suite aux arrêts maladies et accidents de travail.

Chapitre 70 : Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- les refacturations à la communauté d'Agglomération de dépenses de personnel intervenant à ce titre (scolaire, péri scolaire, voirie, assainissement) 28 878,09€, ou de contrats incluant des prestations mairie et agglomération qui ne pourront être modifiés qu'au terme de l'engagement
 - les refacturations de mise à disposition de personnel au CCAS
 - les concessions cimetière.
- Le remboursement des frais par l'Agence postale 15 408€ .

Chapitre 73 (sauf 731 : Ce chapitre représente un poste important des recettes de fonctionnement dont les principales ressources sont :

- L'attribution de compensation : 94 089€ versée par la communauté d'agglomération après fiscalisation de la compétence scolaire.
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales 23 050€ (10 032 € en 2022)
- La taxe sur terrains devenus constructibles 16 382€ (11 818€ en 2022)

Fiscalité locale 731

- Les impôts directs locaux : 459 870€ (425 874€ en 2022)
Les taux n'ont pas évolué depuis 2021
Soit :
 - Taxe foncière bâti : 32,26 % dont part du département
 - Taxe foncière non bâti : 53,95 %
- La taxe additionnelle aux droits de mutation 32 179,98€ (24 543,52€ en 2022)
- La taxe sur les pylônes électriques 33 600€ (32 028 € en 2022)
- Les droits de place 1 757,50€ (2 037,90€ en 2022)

Chapitre 74 : Il concerne les dotations de l'Etat dont :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) 134 484€ (132 116€ en 2022),
- la dotation de solidarité rurale 175 576€ (163 271€ en 2022),
- la dotation nationale de péréquation 73 551€ (73 683€ en 2022),
- le FCTVA 7 555,05€ (3 865,09€ en 2022).
- la compensation de la taxe foncière sur les locaux industriels et pour les personnes de condition modeste 99 663€ (93 583€ en 2022).

Le chapitre 75 concerne l'encaissement des locations (logements, ADMR, Espace Socio-culturel, locaux GRETA).

Le chapitre 77 comprend le recouvrement des créances admises en non-valeur.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2023 représentent 1 260 568,20€.

2-Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges de personnel, l'entretien, la maintenance et la consommation énergétique des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Chap	Libellé	Mandats émis	Rappel 2022
011	Charges à caractère général	281 566,74	296 319,50
012	Charges de personnel	472 305,49	521 780,55
014	Atténuations de produits	20 823,00	32 169,00
65	Autres charges gestion courante	128 651,17	139 752,38
<i>Total des dépenses de gestion des services</i>		<i>903 346,40</i>	<i>990 021,43</i>
66-68	Charges financières et spécifiques	6 364,52	7 126,13
<i>Total des charges financières et spécifiques</i>		<i>6 364,52</i>	<i>7 126,13</i>
Total des dépenses réelles		909 710,92	997 147,56
042	Opérations d'ordre entre sections	64 183,00	73 428,91
Total des dépenses d'ordre		64 183,00	73 428,91
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		973 893,92	1 070 576,47

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement des structures et des services : eau, électricité, chauffage, carburant, fournitures administratives, frais d'affranchissement, de télécommunication, les fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, voirie, réseaux, terrains, l'entretien du matériel, des véhicules, les impôts et taxes payées par la commune, les primes d'assurance, etc.

Les principaux postes ;

L'électricité : 45 682,27€ (46 200,70€ en 2022) . Le remplacement d'ampoules incandescentes par des éclairages de type LED, la réduction du temps d'éclairage la nuit (qui a engendré une économie de 30 % sur l'éclairage public), ont permis de stabiliser la dépense d'électricité.

Le carburant : 17 025,40€ (19 968,69€ en 2022).

Fournitures de petit équipement : 12 692,80€

Locations : 18 124,19€ (nacelle, chauffage espace socio-culturel...)

L'entretien, réparations, maintenance représentent 61 565,32€ .

Les frais de nettoyage des locaux : 12 962,50€, le nettoyage des locaux des complexes sportifs, de la mairie, des toilettes publiques est réalisé par une entreprise de nettoyage.

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel (salaires et indemnités, charges patronales, CNAS, médecine du travail...)

La diminution par rapport à 2022 est lié au non remplacement d'un personnel en congé de maladie par un personnel sous contrat . Le service est réalisé par une société de nettoyage.

Chapitre 014 : Il s'agit de l'attribution de compensation au titre de la voirie à verser à la communauté d'agglomération.

Chapitre 65 : Ce chapitre retrace le versement des indemnités et cotisations des élus 65 645,64€ ; la cotisation formation des élus 636€ ; les subventions de fonctionnement aux associations 19 851,55€ ; la subvention au CCAS 7 000€ ; autres contributions et dépenses obligatoires 34 676,43€ (FEDERTEP, Défense incendie, Mission Locale) .

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette 6 364,52€ (voir tableau ci-dessous §IV).
Le chapitre 042 concerne les opérations d'ordre entre sections (dotation aux amortissements)..

Les dépenses de fonctionnement pour l'année 2023 représentent 973 893,92€

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les opérations comptabilisées en section d'investissement contribuent à faire varier durablement la valeur du patrimoine.

1-Recettes

Chap	Libellé	Titres émis	Restes à réaliser
13	Subventions d'équipement	72 456,70	128 213,25
10	Dotation fonds divers Réserves (hors 1068)	67 525,00	
1068	Dotations fonds divers Réserves	278 594,92	
<i>Total des recettes réelles d'investissement</i>		<i>418 576,62</i>	
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	64 183,00	
041	Opérations patrimoniales		
<i>Total des recettes d'ordre d'investissement</i>		<i>64 183,00</i>	
TOTAL		482 759,62	128 213,25

Les principales recettes d'investissement sont constituées par

- Des subventions 72 456,70€ (Région 14 910,70€, DETR 32 647€, Etat(sport) 24 899€
- Le FCTVA 29 046,99€
- La taxe d'aménagement 38 478,01€

Le montant des « restes à réaliser » du compte administratif 2023 est de 128 213,25€. Il s'agit de subventions notifiées restant à recevoir. Ce montant sera repris au budget 2024.

Les recettes d'investissement pour l'année 2023 représentent 482 759,62€

2-Dépenses

Chap	Libellé	Mandats émis	Restes à réaliser
204	Subventions d'équipement versées	69 863,00	
21	Dépenses d'équipement	341 404,22	414 103,09
10	Dotation fonds divers réserves		
<i>Total des réalisations d'équipement</i>		<i>411 287,22</i>	<i>414 103,09</i>
16	Remboursement d'emprunts	121 719,28	
041	Opérations patrimoniales		
<i>Total des réalisations financières</i>		<i>121 719,28</i>	
TOTAL DES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		532 986,50	414 103,09

- Les principaux investissements réalisés en 2023 sont les suivants :

Attribution de compensation versée à la communauté d'agglomération Gaillac Graulhet au titre du transfert de la compétence voirie (investissement)	69 863,00
Matériel Outillage	5 129,10
Dénomination des rues	1 051,27
Signalisation	4 949,59
Confortement rue du Tailleur	2 992,50
Dissimulation réseau télécom rte de Montans	5 466,64
Eclairage public RD 964	15 738,02
Petit patrimoine (pont de la Tuile, puits, petites croix)	32 201,86
Eclairage solaire abri bus	4 361,77
Aménagement d'un square	23 663,87
Confortement rue des Tisserands	6 036,00
Vidéo protection	49 170,00
Toiture église	61 696,25
Extension columbarium	5 830,00
Parking cimetière	80 268,00
Site de la tonnellerie	11 844,00
Mobilier urbain	3 633,23
Couverture terrain multi sports (city stade)	18 696,00
Sécurisation St Fons, Labouyssière	8 676,12
Total réalisations 2023	411 267,22
Emprunts (capital remboursé)	121 719,28

Les crédits inscrits au budget 2023, engagés mais non payés en 2023 apparaissent dans la colonne « restes à réaliser » du compte administratif.

Ainsi 414 103,09€ de travaux et acquisitions engagés non mandatés sont reportés de 2023 sur 2024 (voir état ci-dessous § IV)

- Remboursement de l'annuité capital de la dette 121 719,28€ (voir état ci-dessous § IV)

Les dépenses d'investissement pour l'année 2023 représentent 532 986,50 €.

I - RÉSULTAT COMPTABLE

A la clôture de l'exercice 2023, le compte administratif du budget principal fait apparaître un résultat net disponible cumulé (après déduction des restes à réaliser) se décomposant comme suit

	Recettes	Dépenses	Résultat
Fonctionnement	1 432 029,99	973 893,92	458 136,07
Investissement	819 264,19	947 089,59	-127 825,40
Total cumulé	2 251 294,18	1 920 983,51	330 310,67

1 432 029,99 = Excédent reporté 2022 (171 461,79) + Total recettes de l'exercice (1 260 568,20)

973 893,92 = Total dépenses de l'exercice

819 264,19 = Total recettes de l'exercice (482 759,62+ Restes à réaliser (128 213,25) +excédent reporté 2022 (208 291,32)

947 089,59 = Total dépenses de l'exercice (532 986,50) + Restes à réaliser 414 103,09)

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

<i>Détail des restes à réaliser au 31/12/2023– section investissements</i>			
	Dépenses	Recettes	
Chap 13 – C/ 13241 Subventions aux communes membres du GFP	7 334,00		
Opérations			
N° 236 - Matériel Outillage	6 181,69		
N° 295 - Dénomination numérotation rues	2 129,98		
N° 345 - Informatique mairie	3 987,43		
N° 381 - Signalisation	2 047,86		
N° 450 - Bouclage voirie Rives Hautes	5 880,00		
N° 459 - Aire de jeu et parking		12 119,14 18 533,11 5 560,00	Région Agglomération DETR
N° 460 - Petit patrimoine		5 019,00 11 089,00 1 500,00	Département Fonds europ. Agglo
N° 466 - Aménagement d'un square	19 536,13		
N° 468 - Modification PLU N° 3	5 100,00		
N° 469 - Vidéo surveillance		19 318,00	DETR
N° 471 - Toiture église		14 022,00 11 217,00	DETR Département
N° 474 - Eclairage terrain rugby	60 000,00		
N° 475 - Parking cimetière		24 901,00	Agglo
N° 476 - Programme éclairage public LED	16 000,00		
N° 477 - Site de la Tonnellerie	88 156,00	4 935,00	Département

N° 481 - Eclairage pont Saint Michel	11 700,00		
N° 483 – Eclairage public 2023	18 000,00		
N° 485 – Liaison douce route de Cadalen RD 4	50 000,00		
N° 487 – Chemin rural Champ du Barry	5 300,00		
N° 488 – Équipement mobilier	4 000,00		
N° 489 – Achat hangar Côte de l'église	95 000,00		
N° 492 – Nacelle élévatrice	13 750,00		
TOTAL	414 103,09	128 213,25	

ÉTAT DE LA DETTE au 31/12/2023

Organisme prêteur	Date mobilisation	Date 1 ^{er} remboursement	Montant du prêt	Taux au 31/12/2022	Durée résiduelle années	Capital restant dû au 31/12/2023	Annuités de l'exercice	
							Capital	Intérêts
CA	27/12/2019	31/03/2020	260 000,00	0,88	16	211 591,05	12 262,27	1 929,53
CA Prêt renégocié	30/11/2019	31/03/2020	1 104 622,06	0,60	6	670 704,13	109 457,01	4 434,99
TOTAL			1 364 622,06			882 295,18	121 719,28	6 364,52

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31/12/2023

	Catégorie - Grades	Postes pourvus TC	Postes pourvus TNC	Postes vacants
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>	A – Attaché principal B – Rédacteur C – Adjoint administratif principal 1ere classe C – Adjoint administratif	1 1 2	1 (30h/35)	
TOTAL		4	1	0
<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>	B – Technicien principal 1ere classe C – Agent de maîtrise principal C – Adjoint technique principal 2ème classe C – Adjoint technique	1 1 1 1	1 (32h15/35) 1 (21h/35)	
TOTAL		4	2	0
TOTAL GÉNÉRAL		8	3	0

